
AVIS

8 décembre 2022

**SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES POUR
L'INNOVATION ET L'INTERNATIONALISATION
(SRDEEII) 2022-2028**

Rapporteur : M. Dominique FREBOURG
Résultat du vote : Unanimité



La loi NOTRe du 7 août 2015 a posé le cadre de la mise en place des Schémas Régionaux de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation par les Régions. La Région, forte du chef-de-filât en matière de développement économique, doit élaborer son schéma en concertation avec les EPCI présentes sur son territoire.

Le SRDEII normand, adopté en 2016, doit faire l'objet d'une révision afin d'aligner la stratégie régionale en matière de développement économique. Dans ce cadre, la Région Normandie a organisé une concertation avec les EPCI du territoire et d'autres acteurs normands. La révision du SRDEII est faite avec un objectif de « transition du tout à la fois », et 3 transversalités :

- Orientation et information sur les métiers, la formation initiale et continue, le recrutement et la fidélisation des salariés
- Décarbonation de l'activité économique
- Promotion de la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises

Si le CESER se félicite que la Région lui ait commandé une contribution sur les grands axes du SRDEII, il regrette néanmoins que cette demande ne soit pas intervenue plus en amont, ce qui lui aurait permis un travail plus approfondi. Il souligne que, contrairement au premier schéma contraint par la mise en œuvre de la loi NOTRe, la Région disposait de plus de temps pour son élaboration.

Il s'interroge également sur le recours à un organisme privé pour la rédaction de ce schéma, mais note que son rôle était cantonné à la mise en réseau des acteurs concertés et la compilation des contributions.

Le CESER se questionne quant à la représentation des consommateurs au sein du comité stratégique de gouvernance du schéma, les consommateurs étant des acteurs incontournables de l'économie normande.

Concernant l'axe relatif à la décarbonation de l'activité économique, le CESER s'interroge sur la place que veut donner la Normandie à l'écosystème hydrogène autour du site de Vernon, car ce sujet ne semble pas priorisé dans le schéma.

Si le CESER souligne l'ambition de la Région malgré la conjoncture économique, il restera très attentif à sa mise en œuvre : ce schéma de développement économique reste dans la continuité de la politique régionale, et beaucoup des éléments mis en avant ont déjà été annoncés, voire mis en œuvre par la collectivité régionale.

Enfin, le CESER s'interroge quant à l'articulation pourtant annoncée du SRDEII avec les autres schémas régionaux, et en particulier le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

En conclusion, le CESER prend acte du SRDEII et invite la Région à prendre en considération les remarques ci-dessus.